



Bassin Loire-Bretagne  
Bassin de la Vienne  
Affluent de la Vienne  
Longueur : 58 km  
Bassin versant : 617 km<sup>2</sup>  
Source : BD CARTHAGE®

## La BRIANCE

### Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Briance est dans les masses d'eau « La Briance et ses affluents depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Roselle » (code européen FRGR0375) et « La Briance depuis la confluence de la Roselle jusqu'à sa confluence avec la Vienne (code européen FRGR0376).

### Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Briance sont mesurés à la station de Condat-sur-Vienne (code L0563010) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*.

### Qualité

La Briance a été affectée d'un objectif de qualité 1 A (qualité excellente) jusqu'à la confluence avec le Blanzou (commune de Pierre-Bufferrière) puis 1 B (bonne qualité). L'objectif de qualité du Blanzou est 1 B (bonne qualité). Elle est classée en deuxième catégorie piscicole en aval de son confluent avec la Roselle.

Les études de qualité les plus récentes réalisées par la DIREN Limousin sur la Briance datent de 1986, 1994 (Briance et affluents) et 1994 (étude autoroute A 20).

La station du Réseau National de Bassin (RNB) de la Briance est située à l'amont de la confluence avec la Vienne (Saint-Paul, code 04079600).

Un réseau départemental (RCD), complémentaire au Réseau National de Bassin (RNB) mis en œuvre depuis mai 2001 selon un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Conseil Général de la Haute-Vienne, dispose d'un point de mesure sur la Grande Briance à l'amont général (commune de Glanges, code 79200) ; les résultats sont à demander au Conseil Général de la Haute-Vienne (Direction du Développement, Service Eau et Assainissement, 43, avenue de la Libération, 87000 LIMOGES, tél 05.55.45.10.10).

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP<sup>1</sup>) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) de la Grande Briance à La Croisille-sur-Briance, font état d'une situation conforme en 1994, perturbée en 1997 et 2000. Un état est considéré comme conforme quand le nombre d'espèces et leur abondance sont celles qu'autorisent les conditions physiques et chimiques du milieu (température maximale de l'eau, largeur, pente, teneur en calcium). Un état est considéré comme perturbé quand l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale, ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Toutes informations complémentaires peuvent être

---

<sup>1</sup> Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.

demandées à cet organisme (ONEMA Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), les trois stations ont été maintenues.

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
04079050	Amont La Croisille-sur-Briance	RHP	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
04079200	Amont général	RCD	RCD
04079600	Amont confluence Vienne	RNB	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

### **Réglementation**

Au plan réglementaire, la Briance, sur tout son cours (Briance, Grande Briance et Petite-Briance), est une rivière réservée par décret du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique.

### **Atlas de zones inondables**

Un atlas des zones inondables de la Briance moyenne (entre Glanges et St Jean Ligoure, sur 23 km) a été réalisé par SOGREAH en 2007.

### **Intérêt écologique et patrimonial**

L'intérêt écologique de la Briance a été confirmé par le deuxième inventaire ZNIEFF (Vallée de la Briance au Pont de Neuvillard, type I) ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

Dans sa partie amont la Briance traverse le site inscrit du Manoir de Cursac (commune de Saint-Vitte-sur-Briance, 25 mai 1944) et dans sa partie aval le site inscrit de la Vallée de la Briance (communes de Boisseuil, Pierre-Buffière, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Jean-Ligoure, Solignac, Le Vigen, 30 avril 1980) ; Cf. *Rubrique Nature\Sites*.

Mise à jour : décembre 2008